



MRS

Mes *Remboursements* Simplifiés



Si votre médecin vous prescrit un véhicule sanitaire ou un taxi et **qu'un tiers peut vous accompagner**, vous pouvez utiliser à la place **votre véhicule particulier.**

Si vous êtes assuré à la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, vous pouvez déclarer vos frais de transport en ligne sur mrs.beta.gouv.fr



En une semaine vous êtes remboursé.
C'est simple, économique, rapide !



mrs.beta.gouv.fr



MON REMBOURSEMENT EN 3 ÉTAPES

1 JE DÉCLARE MON TRAJET



Je saisis les informations nécessaires : *nombre de kilomètres, frais de péage, frais de stationnement...*

2 JE TRANSMETS MES JUSTIFICATIFS



Je photographie ou scanne ma prescription médicale de transport, mes justificatifs et les joins à ma demande (*tickets de parking, de bus, de péage...*)

3 JE VALIDE MA DEMANDE



J'envoie ma demande de remboursement directement en ligne. Je reçois une confirmation de traitement et je suis payé en moins d'une semaine.